

**Objet :**

Cabinet CHAMPAS – Coronavirus - Infos 15/03/2020 - Nouvelles dispositions - Organisation du Cabinet

**Contenu :**

A tous les clients du cabinet CHAMPAS & Associés,

Après les annonces du Président de la République jeudi soir, **la France est passée en stade 3** ce week-end dans la gestion de l'épidémie internationale Covid-19, Coronavirus.

Dans la continuité de toutes les actions que nous menons depuis le début de l'épidémie, la totalité des responsables du cabinet CHAMPAS se sont mobilisés ce dimanche. Ils ont arrêté un certain nombre de décisions pour préserver la sécurité sanitaire de tout son personnel mais aussi et surtout pour soutenir, accompagner et conseiller tous nos clients.

Notre priorité est d'assurer toutes les démarches nécessaires à la pérennité de votre entreprise compte tenu des annonces faites par le Premier Ministre.

**Les dispositions suivantes ont donc été prises :**

- Les bureaux du cabinet CHAMPAS ne recevront plus de public à compter de lundi 16/03/20.
- Les standards téléphoniques sont mobilisés pour recevoir vos appels.
- Comme cela est préconisé, la majorité du personnel sera en télé-travail.
- Afin de se concentrer sur l'essentiel, nos alternants sont mis au chômage technique.
- Vos interlocuteurs sont disponibles directement sur leur portable et par mail.
- Nos équipes sont totalement et prioritairement mobilisées pour vous assister dans cette gestion de crise.

D'ores et déjà notre dispositif est en marche, nous procédons ce jour (si ce n'est déjà fait) aux inscriptions en ligne pour les demandes de chômage partiel pour éviter le goulot d'étranglement sur les sites demain.

Pour information, vous trouverez **ci-joint l'arrêté du 14 mars 2020** relatif aux annonces de fermetures des commerces annoncées par le premier ministre.

Vos interlocuteurs vont revenir vers vous dès demain matin pour vous communiquer leurs mails et téléphones portables.

*Le cabinet CHAMPAS & Associés*

